

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille neuf, le dix huit décembre, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Communale Marcel Paul en séance publique sous la présidence de Michel FRESLON, Maire.

Date de convocation

14/12/09

Date d'affichage

24/12/09

**Nombre de conseillers
en exercice**

23

Présents

14

Votants

18

***Etaient présents :** Michel FRESLON, Claudy LAGACHE, Micheline SERGENT, Monique GALPIN, Claude FEUFEU, Annie ANDRE, Philippe GEORGES, Jacques SAILLANT, Joceline TOUCHARD, Dominique GY, Didier PEAN, Patrick VAIDIS, Sébastien GACHE, Pierre-Jean HALTER, formant la majorité des membres en exercice.*

***Absents :** Marie PARNISARI, Roger BORDEAU*

***Excusés :** Michel ROBIN, Annie QUEUIN, Nicole HARAN, Isabelle CHABOTY, Christian HAMELIN, Bernard RIFFAUD, Marie-Laure COTTEAU*

***Procurations :** Michel ROBIN à Michel FRESLON
Annie QUEUIN à Micheline SERGENT
Nicole HARAN à Annie ANDRE
Marie-Laure COTTEAU à Joceline TOUCHARD*

***Secrétaire de séance :** Sébastien GACHE*

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé

N° 79.2009

**DECISION MODIFICATIVE N° 2 :
Budget Communal**

Annule et remplace la décision modificative n° 2

| <i>COMPTE</i> | <i>LIBELLE</i> | <i>SOMME EN €</i> |
|---------------|--|-------------------|
| D21534 | Réseau d'électrification | - 11 000 |
| D2184 | Mobilier divers | - 9 600 |
| D2188 | Divers matériels | 20 600 |
| D6065 | Livres, disques, cassettes | - 300 |
| D6188 | Autres frais divers | 300 |
| D611 | Contrat de prestations avec entreprises | - 3 435 |
| D62848 | Redevances pour autres prestations services | 3 435 |
| D2313 | Constructions | 43 025 |
| D2132 | Immeubles de rapport | - 7 580 |
| D21318 | Autres bâtiments publics | - 35 445 |
| D61551 | Entretien du matériel roulant | 8 000 |
| D66111 | Intérêts des emprunts | - 5 000 |
| D6615 | Intérêts des comptes courants | - 3 000 |
| D605 | Achat de matériel équipement et travaux en régie | 61 915 |
| D611 | Contrat de prestations de services | - 30 240 |
| D1351 | Location matériel | - 5 000 |
| D61522 | Entretien réparation | - 69 700 |
| D2151 | Réseau de voirie | - 35 000 |
| D2315 | Installation matériel outillage technique | 35 000 |
| R6419 | Remboursement rémunération personnel | 2 200 |
| D6413 | Rémunération du personnel non titulaire | 2 000 |
| D7396 | Reversement de la fiscalité | 200 |
| R722 | Immobilisation corporelle | - 43 025 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ approuve ces modifications

Pour : 18

Contre :

Abstention :

N° 80.2009

| |
|--|
| <p>DECISION MODIFICATIVE N° 2 : Budget Assainissement</p> |
|--|

| COMPTE | LIBELLE | SOMME EN € |
|---------------|---|-------------------|
| D615 | Entretien et réparation | - 3 500 |
| D66111 | Charges financières | - 10 000 |
| R704 | Travaux | 1 500 |
| 023 - O | Virement à la section d'investissement | 15 000 |
| 021 - O | Virement de la section d'exploitation | 15 000 |
| D203 | Frais d'études | 7 000 |
| D2315 | Installation matériels et outillage technique | 8 000 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ approuve ces modifications

Pour : 18

Contre :

Abstention :

N° 81.2009

| |
|---|
| <p>CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHAUDIERES ET DES VENTILATIONS DANS TOUS LES BÂTIMENTS PUBLICS Année 2010</p> |
|---|

Considérant que nous n'avons pas résilié à temps le contrat actuel, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le renouvellement, pour une année, du contrat souscrit auprès de la Société DALKIA pour l'entretien des chaudières et des ventilations des bâtiments communaux. Ce délai supplémentaire permettra ainsi la préparation d'un prochain dossier de consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ décide de renouveler le contrat actuel souscrit auprès de DALKIA pour l'année 2010.

✓ Autorise Monsieur le Maire a dénoncé le contrat actuel et à procéder à une consultation, dans le cadre d'une procédure adaptée.

✓ dit que cette dépense sera inscrit au Budget Primitif 2010.

Pour : 18

Contre :

Abstention :

N° 82.2009

| |
|--|
| <p>I.R.P.L – Mission de maître d'œuvre – Aménagement urbain rue des Castilles</p> |
|--|

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement urbain rue du Verger / square du Verger a été confiée à l'entreprise I.R.P.L par délibération le 18 juin 2007.

Afin de finaliser l'aménagement de ce quartier, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de missionner le bureau d'études I.R.P.L pour l'aménagement urbain de l'axe reliant la rue du Verger au nouveau lotissement I.C.F.

Le coût de cette mission comprend une phase « Etudes » et une phase « Suivi des travaux » qui s'élève à 7 715,00 € HT soit 9 227,14 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *accepte les termes de ce contrat,*
- ✓ *accepte la répartition des honoraires pour un montant global de 7 715,00 € HT soit 9 227,14 € TTC,*
- ✓ *autorise Monsieur le Maire à signer ce marché de maîtrise d'œuvre et tout document y afférent,*
- ✓ *dit que ces sommes seront inscrites au Budget Primitif 2010.*

Pour : 18

Contre :

Abstention :

N° 83.2009

**MISE A DISPOSITION D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE
A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
« OREE DE BERCE BELINOIS »**

Monsieur Thierry FRIMONT, adjoint technique de 2^{ème} classe est mis à la disposition de la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois » à raison de 21 heures par semaine pour la gestion et l'entretien de la déchetterie de Guécélard.

La Communauté de Communes souhaite investir dans un compacteur et demande pour l'utilisation de ce matériel une augmentation du temps de présence de Thierry FRIMONT à la déchetterie, d'1 heure supplémentaire par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *accepte de modifier la durée de mise à disposition de Monsieur Thierry FRIMONT à compter du 1^{er} février 2010 à raison de 22 heures semaine,*
- ✓ *accepte le renouvellement de cette mise à disposition à compter du 1^{er} mai 2010,*
- ✓ *autorise Monsieur le Maire à solliciter la commission paritaire du Centre de Gestion pour le renouvellement de la convention.*

Pour : 17

Contre :

Abstention : 1

*Michel ROBIN
(procuration)*

N° 84.2009

**MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES
DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ**

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, concernant les réseaux de distribution :

Article 1 : *de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par application du taux de 100 % par rapport au plafond de 0,035 €/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus et sur la base des éléments de calcul suivants :*

$$PR = [(taux de redevance dont le plafond est de 0,035 \text{ €}) \times L] + 100 \text{ €}]$$

Où, L représente la longueur des canalisations sur le domaine public communal exprimée en mètre, 100 € représente un terme fixe.

Article 2 : *que ce montant soit revalorisé chaque année :*

- *sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal,*
- *par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.*

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

✓ *adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.*

Pour : 18

Contre :

Abstention :

N° 85.2009

| |
|---------------------------|
| QUESTIONS DIVERSES |
|---------------------------|

A / Planning de distribution des sacs poubelles

B / Accessibilité du public pour les personnes handicapées

Monsieur Claudy LAGACHE informe le conseil municipal que dans le cadre de la loi sur l'accessibilité des personnes handicapées, la collectivité doit proposer avant la fin de l'année un plan délimitant un périmètre de circulation permettant aux handicapés de vivre de façon indépendante et de participer pleinement à tous les aspects de la vie. Ce sujet a été repris par la Communauté de communes « Orée de Bercé Belinois ». Le périmètre proposé englobe : l'église, la mairie, le centre socioculturel « Le Val'Rhone », l'école primaire, le stade, le centre commercial et l'école maternelle. Ce périmètre sera approuvé par les membres du Conseil Communautaire lors de la prochaine réunion.

C / Concours « Villes et Villages Etoilés »

Monsieur Michel FRESLON donne la parole à Monsieur Bernard BONSENS qui nous informe du résultat du concours « Villes et Villages Etoilés ».

42 communes en France sont labellisées. En Sarthe, 4 communes ont été labellisées :

- Voivres les Le Mans : 4 étoiles*
- Saint Pierre de Chevillé : 4 étoiles*
- Thoiré sur Dinan : 2 étoiles*
- Moncé en Belin : 1 étoile*

Les communes labellisées recevront un courrier pour leur annoncer les résultats et pour leur indiquer les axes de progrès.